

COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
M. MICHEL GERMAIN, commissaire
M. CLAUDE E. DELISLE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÉGULARISATION DES CRUES
DU BASSIN VERSANT DU LAC KÉNOGAMI**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 7 août 2003 à 19 h 30
Holiday Inn Saguenay
Salle Ouananiche
2675, boul. du Royaume
Jonquière

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 7 AOÛT 2003
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE 1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. CLAUDE COLLARD 1
M. YVES TRUCHON 9
CONSEIL DES MONTAGNAIS DU LAC-SAINT-JEAN 18
 M. Alain Nepton
REPRISE DE LA SÉANCE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOTET DU KAYAK
ET DU CLUB DE CANOT-CAMPING L'AVIRON..... 27
 M. Christian Hudon
DROIT DE RECTIFICATION
Mme LYNN GAUTHIER..... 35
PROMOTEUR 36
MOT DE LA FIN 38

**SÉANCE DU 7 AOÛT 2003
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors bonsoir tout le monde. Ce soir, nous avons quatre (4) personnes inscrites au registre, personnes ou organismes.

10 Je rappelle que vous avez le droit de rectification, alors s'il y a des choses qui sont dites en cours de séance ou encore s'il y a eu des choses qui ont été dites lors des séances précédentes, et que vous souhaitez rectifier des faits, vous êtes les bienvenus. Pour exercer ce droit, vous devez vous inscrire au registre spécifiquement à cette fin.

15 Également, si vous voulez vous prononcer sur le projet, sur son acceptabilité, bien c'est encore le temps de le faire, le registre est ouvert.

20 Et les gens qui voudraient compléter ou donner d'autres informations à la Commission, on les invite aussi à le faire par écrit; cependant, on vous demanderait de faire ça dans les plus brefs délais, parce qu'on a très peu de temps, à partir de la semaine prochaine, pour écrire notre rapport, parce qu'il y a des étapes d'édition, aussi, tout ça, ça donne quelques semaines parce qu'on va déposer le rapport le 24 octobre prochain. Alors c'est une invitation.

25 On me souligne également qu'on a un petit questionnaire pour nous aider à mieux vous servir; on vous demanderait de le remplir. Alors certains nous ont fait des suggestions, comme par exemple apporter des "paparmanes", mais vous pouvez aussi avoir d'autres types de suggestions, vous êtes les bienvenus.

30

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
CLAUDE COLLARD**

35

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on invite monsieur Claude Collard, s'il vous plaît.

40

PAR M. CLAUDE COLLARD:

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir messieurs les Commissaires. Mon nom est Claude Collard, ingénieur, résident au lac Kénogami.

45 J'aborderai ici deux (2) volets touchés par cette étude ici, en audience publique
actuellement. Le premier, le partage de l'eau, et le second, le rehaussement de la Coulée-
Gagnon et la sécurité routière.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, bref rappel historique).

50 Fin de la page 4.

Les dépenses gouvernementales: 1923-1925, on y lit, beaucoup plus que deux point cinq
millions (2,5 M\$); de 25 à 55, en frais d'entretien et réparations, deux virgule sept millions
(2,7 M\$); 55 à 95, on n'en connaît rien.

55 En 96, pour le déluge, pour la portion du lac Kénogami, encore là, personnellement, je
l'ignore. De 96 à 2003, encore là, on l'ignore. Mais on peut dire que ça totalise certainement
cinq virgule quatre millions (5,4 M\$) et beaucoup plus, certainement dix (10) à vingt (20) fois cette
somme pour la période de 55 à aujourd'hui, sans compter bien entendu les conséquences du
déluge.

60 Les redevances et les frais d'entretien tirés de cette exploitation! De Price, de 55 à 65, on
peut ressortir le chiffre de deux cent trente mille dollars (230 000 \$); de 65 à 2003, neuf cent
trente-six mille dollars (936 000 \$).

65 De Elkem, 56 à 66, cent neuf mille dollars (109 000 \$); de 66 à 2003, cinq cent neuf mille
dollars (509 000 \$). Pour un total, pour les deux (2), de un virgule quatre-vingt-quatre millions
(1,84 M\$) pour les deux tiers ($\frac{2}{3}$) de la production. Si on y va par extrapolation, on totalise deux
virgule soixante-seize millions (2,76 M\$).

70 LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6)

Page 8, fin du deuxième paragraphe.

75 Tel que j'ai entendu madame la Commissaire vouloir probablement le proposer, mais je
désirait l'exprimer bien avant.

Le volet 2 que je désire toucher, c'est le rehaussement de la Coulée-Gagnon et correction
au tracé de la route du chemin du Quai.

80 LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 10, milieu du deuxième paragraphe.

85 Et ce particulièrement depuis 1999, année à laquelle le ministre de la Sécurité publique de l'époque a décrété que les policiers n'avaient plus à compléter les constats pour les accidents avec dommages matériels, communément appelés DMS.

90 Pourtant, on utilise encore les mêmes méthodes et calculs pour évaluer la dangerosité des sites.

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 10, Études déposées par le MTQ, fin du point 1.

95 Particulièrement dans les dernières années.

LECTURE DU MÉMOIRE.

PAR LA PRÉSIDENTE:

100

Merci pour votre mémoire, monsieur Collard.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

105

Bonsoir monsieur Collard. J'ai bien compris que vous êtes résident du lac Kénogami?

PAR M. CLAUDE COLLARD:

110

C'est bien ça.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

Que vous prônez le développement durable.

115

PAR M. CLAUDE COLLARD:

Oui monsieur.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

120

Ses grands principes, dont les compromis à faire, parce qu'il y a pas de développement durable sans compromis, je pense.

125

Vous vous prononcez aussi, dans votre mémoire, sur le niveau de gestion du réservoir Pikauba, soit celui qui est proposé par le promoteur, quatre cent dix-sept virgule sept (417,7 m), mais vous ne vous prononcez pas sur le niveau du lac Kénogami.

Alors ma question est: quel serait pour vous le niveau acceptable du lac Kénogami versus, si vous voulez, le niveau idéal. Disons que le niveau idéal, on le connaît, mais le niveau acceptable.

130

Parce que je pensais que vous étiez aussi pour vous prononcer sur le niveau du lac Kénogami, étant donné que vous êtes résident.

Enfin, je parle d'une fourchette, je parle pas de chiffre précis, je parle d'une fourchette acceptable.

135

PAR M. CLAUDE COLLARD:

Je suis un amateur de canoë, kayak, voile. Il est certain que je pourrais dire, j'ai besoin d'un niveau inférieur à beaucoup d'autres usagers. Mais c'est pas seulement que faire des activités sur le lac.

140

De résider autour d'un lac, c'est aussi d'y vivre, de l'admirer, de contempler la nature, d'aller la contempler au moment où elle est à son meilleur, aussi.

145

Pour moi, je l'ai dit dans mon mémoire, j'adhère au projet tel qu'il est présenté, j'ai peut-être mentionné effectivement la cote du niveau amont parce qu'on en a besoin pour s'assurer un niveau aval acceptable pour avoir de l'eau, si je me fie au fameux schéma spaghetti déposé par le promoteur. Si on veut réussir à avoir de l'eau en bas, malheureusement ça en prend en haut pour l'été.

150

Et depuis que je suis les débits, les niveaux du lac Kénogami, vous me direz, moi, en tant que résident, comme je disais tout à l'heure, et usager à voile, usager de kayak, cent douze (112 pi) me dérange pas. Mais si je me ramasse à cent douze (112 pi), je sais que – on va se ramasser où tout à l'heure.

155

J'ai vu, l'automne dernier, c'était dramatique. Pourtant, je criais haut et fort, au début septembre, aïe, faisons attention, c'est très sec actuellement, vers où on se dirige.

Le 25 octobre, on était rendu je crois à moins treize pieds (-13 pi) par rapport au niveau cent treize (113 pi), cent treize virgule cinq (113,5 pi). On continuait à déverser, wouh, on a paniqué un peu, on a réduit les apports à quarante-deux virgule cinq (42,5 m³/s).

160

Le 8 novembre, c'était double panique, on rebaisait à trente mètres cubes-seconde (30 m³/s), si ma mémoire est bonne, parce qu'il y en avait pas d'eau, ça avait descendu jusqu'à moins dix-sept (-17 pi), ça a remonté un petit peu de quatre pieds (4 pi).

165

Et après ça, on a passé l'hiver, c'est quoi qu'on a eu comme décor, comme agrément, comme activités hivernales, c'est affreux. Il y avait aucun intérêt à faire du ski de fond, il y avait

170 aucun intérêt à se promener sur le lac, alors qu'on se promène normalement sur un plan d'eau formidable, extraordinaire.

On n'a rien eu pour l'automne. Moi, mon kayak, malgré que je suis réputé pour être un de ceux qui a de l'eau à son quai, même si je suis un amateur de kayak, j'étais comme tout le monde, j'en avais plus. Le ruisseau était à cent mètres (100 m) en avant de moi.

175 Alors me demander un niveau, je vous l'ai dit tout à l'heure, pour moi, cent douze (112 pi), j'ai pas de problème à vivre avec ça, je fais pas d'autre chose que des activités sans moteur. Mais je regarde le lac lui-même, pour moi, en bas de ça, c'est invivable.

180 C'est pour ça que le niveau cent treize-cent quatorze (113 pi-114 pi) proposé m'apparaît un niveau très acceptable.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

185 Ça va, merci.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

190 J'ai deux (2) questions.

La première, bon, j'avais pris connaissance du contrat d'Elkem, ce que j'avais comme perception, maintenant ça va faire cinquante (50) ans que le contrat, en 2005, ça va faire cinquante (50) ans que le contrat a été signé, ce que je comprenais en lisant le document, c'était que par exemple, Elkem, c'était une entreprise dont le site était fermé.

195 Lorsque l'on lit le décret de l'époque, qui est attaché avec les informations, on a dit, bien, on va donner entre autres le pouvoir hydraulique à Elkem – le nom de l'époque, je m'en souviens pas – mais pour relancer une entreprise dont j'ai cru comprendre qu'il y avait plusieurs travailleurs qui étaient sur le chômage à ce moment-là.

200 C'est parce que dans votre mémoire, vous semblez dire, les entreprises n'ont pas apporté d'autre chose qu'exploiter l'électricité, mais j'essaie de comprendre. Comme je vous dis, je suis pas du coin, mais Elkem, il me semble que c'était aussi une entreprise qui créait de l'emploi.

205 Et dans le contrat, on disait, l'électricité produite doit rester dans la région, doit servir à créer de l'emploi dans la région. C'est ça, le contrat d'Elkem.

210 Parce que là, vous me donnez une perception différente de ce que j'ai pu lire dans le contrat d'Elkem.

PAR M. CLAUDE COLLARD:

215 Je suis entièrement d'accord avec vous, c'est vrai que j'ai pas traité des emplois que ça amène.

220 Mais par contre, on a fait état, au tout début, lorsque la compagnie de pulpe, Chicoutimi ou Jonquière, à ce moment-là, on a signé ces contrats-là avec eux autres, ils devaient créer, je crois que c'est pas inscrit non plus dans les contrats, mais il y a eu des discussions là-dessus, on devait créer quelque chose comme deux cent trente (230) emplois.

225 J'aurais pu me questionner, de ces deux cent trente (230) là, il en reste combien aujourd'hui. Parce que, tu sais, quand on parle d'emplois, il faut pas regarder ça immédiatement comme ça et aveuglément, il faut regarder aussi au niveau de la société, qu'est-ce que ça donne réellement.

230 Bon, on parlera pas de pollution, on pourrait mettre tous les chiffres, il y a bien des choses que ça génère, aussi, pollution, n'importe quoi. J'ai pas les moyens, en tant qu'individu, mais j'ai tout de même possibilité, je trouve ça intéressant que vous me permettiez de m'exprimer, mais s'il en reste quatre-vingts (80), s'il y en avait deux cent quarante (240), ça veut dire qu'il en reste vingt-cinq pour cent (25 %). Est-ce que la compagnie a livré la marchandise.

235 Est-ce que la compagnie Alcan, à Alma, après la construction de l'usine, entre 98 et 2000, a livré la marchandise? Pour tripler sa production, elle a rajouté soixante-quinze (75) emplois, je pense qu'on est rendu à sept cent soixante-quinze (775), on était à sept cents (700) avant.

240 Est-ce que ces compagnies-là livrent la marchandise? À mon niveau, j'aurais de la difficulté à évaluer. Mais quand je regarde les chiffres bruts, aussi, je me questionne étrangement.

245 Mais le gouvernement pourrait nous en dire plus, il a beaucoup plus de données à cet effet-là, sur la rentabilité.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

245 Je vous remercie. C'est toujours la grande question, aussi.

250 Ma seconde question maintenant, ça porte bien entendu sur l'histoire de la fameuse correction de courbe.

Si je comprends bien, il y a deux (2) courbes sous-standard, une serait corrigée, l'autre le serait pas.

255 Si je veux essayer de bien cerner, vous, ce que vous recommandez, c'est la correction des deux (2) courbes, ce serait comme un minimum acceptable, si je comprends bien, sans refaire nécessairement tout le tronçon.

PAR M. CLAUDE COLLARD:

260 C'est-à-dire l'idéal, à mon sens, avec mes connaissances, mon expérience, ce serait – quand on parle idéal, c'est lorsqu'on a les moyens itou – ce serait probablement ça. Mais au moins d'analyser les autres mesures et là, ce sera pas facile.

265 Je connais très bien le secteur, je l'ai toujours craint un peu d'ailleurs, ça va être très très très difficile de faire une correction.

C'est pour ça qu'à un moment donné, ils vont peut-être être obligés de se rabattre sur l'idéal. Mais je pense que les experts en circulation sont capables, en transport, d'évaluer.

270 Je vous donnerais un indicateur, il y a des chevrons d'alignement qu'on appelle, les fameuses flèches blanches sur fond rouge, qui sont une aide, qui sont un palliatif aux déficiences qu'on peut retrouver dans un tronçon, aussi.

275 Déjà, j'ai réussi à faire améliorer, il y a quelques années, cette situation-là, c'est déjà mieux. Mais elle est loin d'être correcte.

280 On pourrait mettre encore, je pense que je vais utiliser le terme anglais, "patch", on pourrait encore mettre un "patch". Mais lorsqu'on procède à une correction à un endroit, à un site contigu, avec des déficiences de cet ordre-là, je le répète, en sécurité routière, le risque est énorme, et c'est généralement reconnu par les experts, il faut regarder le deuxième site.

Et malheureusement, dans l'étude, je douterais fortement que ça ait été étudié.

285 D'ailleurs, j'ai parlé aussi avec ceux qui l'ont regardé chez nous, je travaille aux Transports, et je sais qu'ils sont en train d'étudier même un peu plus loin, parce que j'avais fait des représentations jadis, mais à l'heure actuelle, je sais qu'ils travaillent dessus.

290 J'ai même hésité avant de parler, j'aimerais l'ajouter, de ce volet-là, parce que ça peut me donner certains embêtements.

Mais je trouve que socialement parlant, j'avais un devoir.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

295 La configuration de la route, est-ce que ça interagit avec la conception de la digue?

PAR M. CLAUDE COLLARD:

300 Bien, c'est sûr que pour le premier tronçon qui est corrigé, l'interrelation se fait assez agréablement, je pense qu'on peut corriger la courbe en allant en amont de la Coulée-Gagnon, en amont ou en aval, vers le marais, dans le fond, ça va avoir des impacts aussi là, c'est assez facile à faire.

305 L'autre pourrait se faire assez facilement mais là, on augmente les coûts, c'est définitif.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

310 C'est ça. Parce que je me souviens avoir vu les plans, je revois les plans de mémoire, on le voit un petit peu, mais je me posais la question.

315 Parce qu'en réalité, c'est le MTQ, ni plus ni moins, qui est responsable, parce que c'est le spécialiste des routes, bien entendu. Donc, d'une façon ou d'une autre, c'est le MTQ qui doit être en charge, je crois, de ce dossier-là.

PAR M. CLAUDE COLLARD:

320 Qui a été mandaté, effectivement, pour ce dossier-là.

325 Mais il faut comprendre aussi dans quelles circonstances le ministère se trouvait l'an dernier ou avant, quand ils ont fait ce projet-là. Avant le changement de gouvernement, on était carrément dans les urgences, on éteignait les feux.

330 Et je le dis sous toute réserve, c'est mon opinion à moi, mais je comprends très bien de la façon dont ça a pu être étudié, très rapidement, et des fois on n'a pas eu le temps de mettre tous les efforts.

335 Je pense qu'il y a moyen d'y aller plus à fond et au moins de trouver des palliatifs pour le second site. Parce que si vous avez circulé dans le secteur, le risque est énorme.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Oui, je me souviens, il y a des bonnes courbes effectivement.

335 Écoutez, on va regarder ça pour voir qu'est-ce qu'on peut faire. On voit qu'on n'est pas directement sur le projet, bon, il y a la digue bien entendu, mais ça ne nous empêche pas de nous intéresser, en tant que Commission, notre mandat est quand même de faire une enquête pleine sur le dossier.

PAR M. CLAUDE COLLARD:

340

Bien, c'est parce que le projet amène, par corollaire, une intervention.

C'est pour ça qu'à un moment donné, quand tu poses un geste, il faut que tu fasses attention aux conséquences qu'il peut y avoir. Un peu comme tu bâtis un barrage en amont, il faut faire attention à ce qui va se passer en aval.

345

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Exactement. Alors je vous remercie.

350

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci, bonsoir.

355

YVES TRUCHON

PAR LA PRÉSIDENTE:

360

Nous invitons monsieur Yves Truchon, s'il vous plaît.

PAR M. YVES TRUCHON:

365

Je me présente, Yves Truchon, résident du lac Kénogami.

Je vais lire, avec des petits commentaires peut-être.

LECTURE DU MÉMOIRE.

370

Page 1, fin de la citation.

À l'école, à l'école secondaire, on dit que c'est la pensée magique, comme s'il y avait des espaces ailleurs.

375

LECTURE DU MÉMOIRE.

Fin de la page 3.

380

Quand j'ai présenté ce document-là, début juin, j'ai posé la question à votre personnel, et monsieur Arnaud a écrit une réponse qui ne dit pas combien de mercure total on devrait

s'attendre à recevoir dans le lac réservoir Kénogami, qui est en même temps la prise d'eau potable.

385 Ça fait que là, vous êtes pas sans savoir que le mercure, c'est un poison dangereux. Quand on libère un poison d'un réservoir et qu'on le dépose dans un autre réservoir, il y a peut-être des permis, des choses comme ça, à vérifier sur ça.

390 Chose certaine, c'est un déplacement de mercure net qui va se précipiter dans le fond du lac réservoir Kénogami.

395 Monsieur Arnaud nous a pas donné la quantité totale, ou il ne la possède pas, ou il ne veut pas la dire. Mais chose certaine, les quantités vont aller en augmentant, plus on va se servir du réservoir Pikauba, plus il va y avoir de mercure qui va s'accumuler dans le lac-réservoir Kénogami, et plus on a de chances d'atteindre des niveaux dangereux.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4)

400 Page 4, fin du premier paragraphe.

À notre avis, si on sait pas combien il y a de mercure, il est difficile de prévoir quand les quantités vont être, disons, absorbables par nous autres.

405 LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 4, fin du deuxième paragraphe.

410 Ça fait que pour suivre le taux de mercure, il faudrait d'abord prendre un échantillonnage dans le fond, pour savoir qu'est-ce qu'il y a dans le fond du lac Kénogami. Parce qu'ils ont flotté là-dessus pendant trente-quarante (30-40) ans, certain, du bois.

415 L'impact sur la valeur des propriétés riveraines n'est pas traité. Nous avons déjà entendu parler que plus d'un milliard de dollars (1 MM\$) avait été investi sur les rives du lac-réservoir, j'ai vérifié, c'est plutôt cent cinquante millions (150 M\$), à peu près, OK; j'ai fait une erreur, là. Il est évident que la venue du mercure n'aura pas un effet haussier. Quelles pertes devront comptabiliser les propriétaires riverains.

420 Là, on est pris pour dix (10) ans, on pourra plus manger le poisson, et c'est une des activités que je préfère. Ça va se savoir, ils vont le savoir qu'il y a du mercure dans le lac, ça fait qu'il va sûrement y avoir un effet, qu'est-ce qu'on va pouvoir comptabiliser.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, Utilisateurs en aval).

Fin de la page 4.

425 Les travaux approcheront les deux cent millions de dollars (200 M\$); on dit cent
cinquante-sept millions (157 M\$), mais raisonnablement – en tout cas, mettons cent cinquante-
sept millions (157 M\$). Il faudrait turbiner pour environ vingt millions de dollars (20 M\$) de plus
annuellement, afin d'offrir un rendement sur l'investissement de dix pour cent (10 %). Je pense
qu'on retrouvera jamais notre change là-dedans.

430 De plus, dans la simulation d'une pluie catastrophique par le promoteur, le lac-réservoir
serait quand même inondé à cent dix-huit pieds neuf pouces (118 pi 9 po), soit quatre pieds cinq
pouces (4 pi 5 po) au-dessus du niveau normal d'utilisation.

435 LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, deuxième paragraphe).

PAR LA PRÉSIDENTE:

440 Merci monsieur Truchon.

Il est certain que nous allons traiter de la question du mercure dans le rapport de la
Commission. Cependant, ce serait utile que vous nous donniez votre avis sur les moyens qui
seraient les plus utiles pour bien informer la population de la question du mercure, justement.

445 Et le but, c'est pas de grossir le problème, c'est de dire exactement ce qui en est, donner
l'heure juste, et de bien communiquer le risque, comme les experts nous ont dit en première
partie d'audience publique.

450 Dans certaines parties du tronçon de la rivière Pikauba, le risque serait augmenté; dans
d'autres secteurs, il serait beaucoup plus faible. Il pourrait être très différent, dépendamment des
zones du lac comme tel, Kénogami.

455 Et à ce moment-là, ça va être très utile que les pêcheurs soient bien informés, notamment
les pêcheurs qui pratiquent la pêche blanche près de la zone de la décharge de la rivière
Pikauba.

Est-ce que vous faites de la pêche blanche l'hiver?

PAR M. YVES TRUCHON:

460 On fait de la pêche blanche. Oui, j'en fais, de la pêche blanche.

PAR LA PRÉSIDENTE:

465 Dans ce secteur-là?

PAR M. YVES TRUCHON:

470 Oui, pas loin de la Pikauba. Mais ça va être les deux (2) fosses qui vont être contaminées.

475 La Pikauba, si on regarde le profil bathymétrique du lac, la Pikauba ferme le lac en deux (2) fosses, en fait. Ça fait que le mercure va aller également, à mon sens, de chaque côté des fosses et va y rester.

Si on se fie – je sais pas quand on va trouver l'argent pour aller pomper le mercure qui va se déposer là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

480 C'est-à-dire qu'on va en parler dans le rapport, pour rendre ça simple, on va faire une image de cette question-là, ça amènera pas une contamination très grande, ça amènera pas une contamination notable des sédiments.

485 C'est au niveau de la concentration dans la chaîne alimentaire que ça va se produire, et à des endroits très déterminés, limités, par rapport au lac Kénogami.

490 Mais justement, j'aimerais que vous nous parliez comment vous voyez ça, l'information pour rejoindre les pêcheurs. Évidemment, la pêche blanche, c'est peut-être un peu plus facile, est-ce que c'est toujours à peu près les mêmes gens qui y vont à la pêche blanche ou il y a du va-et-vient, il y a du tourisme qui vient là?

PAR M. YVES TRUCHON:

495 Il y a un peu de tourisme, mais c'est surtout local.

PAR LA PRÉSIDENTE:

500 Parce qu'on nous dit que les gens qui vont pêcher là peuvent aller pêcher de mille (1000) à deux (2000) ou trois mille (3000) poissons pendant la saison hivernale, est-ce que c'est votre évaluation aussi?

PAR M. YVES TRUCHON:

505 Oui, il y en a qui en prennent autant. Ça dépend comment de fois on y va.

Mais c'est la réserve d'eau potable, aussi, le lac-réservoir. Je suis d'accord avec les concentrations quand le mercure se promène, mais un coup qu'il se dépose, il y a les vapeurs de mercure qui vont remonter tout le temps.

510 Si on savait au moins la quantité totale qui va être déversée au fil des années, on pourrait au moins évaluer le risque. Mais cette donnée-là ne nous est pas fournie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

515 Et puis vous estimez que c'est important que les gens soient bien informés de la situation qu'ils vivent présentement, au niveau du mercure, et puis comment elle va évoluer dans le temps, pour bien les rejoindre?

PAR M. YVES TRUCHON:

520 Bien, il faut absolument parce que – en tout cas, pour les pêcheurs, plus manger ce que tu pêches, c'est une grosse partie de l'attrait qui part de la pêche.

525 Il y a beaucoup de résidents qui sont sur le bord du lac Kénogami pour la pêche, entre autres, comme activité. Si, en plus, on peut plus manger le poisson, pour combien de temps, on va se fier à qui, pour combien de temps.

PAR LA PRÉSIDENTE:

530 Et puis quel serait le moyen le plus efficace pour rejoindre les gens.

Dans le fond, c'est les gens du secteur, mais la pêche blanche, ça peut être des gens qui viennent un petit peu d'ailleurs, aussi, qui vont à la pêche blanche, j'imagine.

535 **PAR M. YVES TRUCHON:**

Bien, ça va se savoir qu'il y a du mercure, pas besoin de faire grande publicité.

PAR LA PRÉSIDENTE:

540 Mais la contamination de la chaîne alimentaire par le mercure, on peut encore pêcher, on peut encore en manger, mais il y a des limites de consommation, du nombre de repas par mois par exemple à consommer.

545 Mais comment faire pour rejoindre les gens, pour que ce soit efficace. Est-ce que vous avez des moyens que vous pourriez nous suggérer, est-ce que c'est par, je sais pas, une chronique ou je sais pas quoi.

PAR M. YVES TRUCHON:

550 La boîte aux lettres!

PAR LA PRÉSIDENTE:

555 La boîte aux lettres?

PAR M. YVES TRUCHON:

560 Oui, oui. Tout le monde va chercher sa malle, il y a pas de problème là.

Mais l'idéal, ce serait de pas en déposer de mercure, on n'aurait pas besoin de toute cette dynamique-là, mercure pas mercure. On le sait pas si ça va prendre dix (10) ans.

565 OK, on nous réfère toujours au réservoir Robert-Bourassa, la bathymétrie du réservoir Robert-Bourassa et celle du lac Kénogami, c'est pas la même chose pantoute, là. Il y en a un que c'est un lac peu profond en fonction de sa grandeur, tandis que le lac Kénogami, trouvez-en des lacs qui ont des fosses de trois cent cinq pieds (305 pi), trois cent sept pieds (307 pi).

570 Ça fait que c'est sûr que le mercure va aller là, il peut pas aller ailleurs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Restez avec nous!

575 **PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

580 Bonsoir monsieur Truchon. Vous avez abordé, votre mémoire contient peu de pages, cinq (5) pages, vous avez abordé beaucoup de sujets dans ces cinq (5) pages-là, et puis il y a un sujet entre autres qui m'intéresse particulièrement, parce qu'étrangement, on n'en a pas beaucoup parlé encore durant la Commission, et il est temps qu'on en parle, c'est la stabilisation des berges.

585 Vous proposez, quoi, vous suggérez que le promoteur propose un programme de stabilisation des berges parce que l'érosion va augmenter supposément de six (6 %) à huit pour cent (8 %).

590 Et puis donc, ma question précise sur ce sujet-là, bon ça, c'est dû bien sûr au niveau auquel on veut maintenir le lac, qui est cent quatorze point sept (114,7 pi), et avec ce niveau-là, vous croyez, je pense bien, qu'on peut se diriger vers une aggravation de l'érosion sur le lac.

PAR M. YVES TRUCHON:

Oui.

595 **PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

Alors quel serait pour vous le niveau acceptable afin de réduire, de minimiser cette érosion-là.

600 **PAR M. YVES TRUCHON:**

La partie que je peux vous parler, c'est la partie à la tête du lac Kénogami, secteur Hébertville, OK. On a des problèmes d'érosion depuis toujours. Quand le lac est à cent treize point cinq (113,5 pi), c'est là qu'on se fait gruger nos bords de terrains; du moment que le lac descend, on n'en a plus de problème, nous autres.

605 **PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

Descend à quoi?

610

PAR M. YVES TRUCHON:

Il descend mettons à cent dix (110 pi), cent neuf (109 pi), il descend de deux-trois pieds (2 pi- 3 pi), on a de la plage et là, c'est la plage au bout du terrain.

615

Mais là, avec une régularisation à cent treize point cinq (113,5 pi) du 24 de juin, du mois de juin jusqu'au mois de septembre, là nous – normalement, une saison d'érosion, c'était trois (3) semaines, quatre (4) semaines, qu'ils réussissaient à maintenir le lac. Après ça, ils l'échappaient et le lac partait en descendant. Après les vacances de la construction, le lac partait en descendant, c'était à toutes les années.

620

Mais là, maintenant, il va rester haut. Ça fait que le même pour cent, qui était érodé mettons quatre (4) semaines par année, bien là, va l'être dix (10) semaines par année. Ça fait que c'est deux fois et demie (2 ½) la vitesse d'érosion qu'on s'attend nous autres.

625

Sur une mesure linéaire, OK peut-être que ça a monté de six (6 %) à huit pour cent (8 %), mais quand on associe ça au niveau du lac, où la vague frappe, nous, on s'attend que nos terrains vont se faire ravager huit (8) à dix (10) semaines de plus par année, facilement, là.

630

Ça fait que là, le six (6 %) à huit pour cent (8 %), on le prend avec un grain de sel.

Nous, ce qu'on aurait aimé, c'est qu'Hydro Québec, dans sa volonté d'atténuer ces effets de la mise en eau et tout ça, vienne rencontrer les propriétaires, il y a déjà des expériences qui sont faites pour stabiliser les berges, il y a eu des expériences plus concluantes que d'autres, mais on a un réel problème.

635

À la place de ça, on se ramasse au lac à Jack, comme mesure d'atténuation.

Là, on trouve que le promoteur, permettez-moi l'expression, il met le "plasteur" sur le mauvais genou. Le genou qui fait mal, il est au réservoir, le lac Kénogami, à la tête du lac.

640

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

Au lac à Jack, il faut pas mêler les choses. Le lac à Jack, c'est pour les habitats et puis...

645

PAR M. YVES TRUCHON:

Bien là, c'est des mesures d'atténuation, qu'on appelle.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

650

Bien ça, ce serait une autre mesure d'atténuation que vous demandez, spécifiquement pour l'érosion.

PAR M. YVES TRUCHON:

655

Moi, le lac à Jack, j'appelle ça une mesure de compensation, qui est légitime aussi, j'ai rien contre ça. Mais si on veut faire vraiment de l'atténuation, il faudrait aller où les zones sont sensibles.

660

En face de mon chalet, c'est le cran, il y a aucun danger que ça devienne sensible. Mais moi, je suis dans le sable, de mon côté.

Ça fait qu'on a eu aucune – nous autres, c'est la première fois qu'on peut s'exprimer là-dessus.

665

Je trouve que le projet du promoteur, il bat de l'aile, au niveau de l'atténuation des zones sensibles. Surtout quand il affirme, à un moment donné, je me rappelle plus trop où, il affirme qu'il y aura rien, tout est contrôlé, il y aura rien sur les zones sensibles.

670

Là, il faudrait qu'il vienne habiter autour du lac Kénogami pour réaliser, le lac est haut, il pourrait voir ce que ça donne, la vague qui frappe.

Il y a eu des expériences concluantes qui ont été faites, on aurait rien qu'à les répéter le long du rivage, c'est pas des dépenses astronomiques non plus, c'est des affaires qui se font par du monde.

675

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

Ça va. Je voulais vous faire élaborer sur le sujet. Merci.

680

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

685 Pour poursuivre sur le sujet, donc dans l'état actuel du projet, le niveau proposé vous inquiète.

Donc c'est-à-dire, s'il y avait un programme de mesures de stabilisation, donc le niveau vous inquiéterait moins j'imagine, parce que ce serait collectif, si les gens pouvaient avoir accès à un programme intéressant de mesures d'atténuation pour stabiliser les berges.

690 **PAR M. YVES TRUCHON:**

Bien, ils remontent déjà la digue Ouiqui de je sais pas combien de mètres...

695 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Ils vont la rehausser, c'est autour de deux mètres (2 m) en moyenne.

PAR M. YVES TRUCHON:

700 C'est ça, ils vont déjà faire de la pierre, ils vont déjà casser de la pierre, ce serait rien de continuer et de régler notre problème, celui de monsieur Savard. C'est pas des demandes à boire debout, là.

705 Et surtout que si on se fie au lac Saint-Jean, c'était le gestionnaire du lac qui était responsable des berges, l'Alcan en l'occurrence. Là, c'est le ministère qui se trouve à être gestionnaire, en tout cas quel ministère, on le sait pas, mais là, c'est le gouvernement qui est gestionnaire, mais là, il se lave les mains complètement.

710 À chaque année, on voit notre terrain partir dans le lac, nous autres.

Ça fait que là, avec la venue d'un ouvrage de stabilisation sur la rivière Pikauba, là c'est sûr que là, on va manger ça chaud, nous autres. Là, les terrains vont débouler deux fois et demie (2 ½) plus vite, à peu près, que ce qu'on vit actuellement.

715 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Effectivement, en tout cas, dans mon esprit, c'est un projet gouvernemental, bien entendu il y a des ministères qui ont différents rôles, mais ultimement, ils relèvent tous du même gouvernement, effectivement.

720 Comme je vous dis, nous, on va regarder ça, les faisabilités. On a eu des documents qui nous ont été déposés, effectivement, qui nous parlent de projets pilotes, ou de mesures

proposées de stabilisation, etc., ça fait qu'effectivement, c'est des choses sur lesquelles nous allons nous pencher.

725

En fonction de la problématique globale, comme on dit souvent, on regarde un aspect mais on le regarde dans son ensemble aussi, en fonction des autres éléments du projet, bien entendu.

730

Alors je vous remercie.

PAR M. YVES TRUCHON:

Je vous remercie de votre attention.

735

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci pour votre témoignage

740

CONSEIL DES MONTAGNAIS DU LAC-SAINT-JEAN

PAR LA PRÉSIDENTE:

745

Nous invitons maintenant le porte-parole du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean.

PAR M. ALAIN NEPTON:

750

Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires. Mon nom est Alain Nepton, je suis membre du Conseil de bande, c'est-à-dire du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean. Je suis vice-chef aux relations extérieures pour le Conseil des Montagnais, donc je m'occupe beaucoup de relations dans la région, aussi à la grandeur de la province

755

Je ferai pas toute la lecture intégrale du mémoire parce qu'en fait, vous l'avez quand même en main, je vais le survoler quand même rapidement, pour aller à l'essentiel.

760

Donc le Conseil représente la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh; Pekuakamiulnuatsh, c'est la nation autochtone, c'est-à-dire celle des gens, on peut traduire ça par les gens qui habitent le lac Saint-Jean ou le lac Plat, c'est le nom de notre Première Nation.

765

On fait partie de la grande famille innue qui occupe tout le territoire de l'est du Québec, et la nôtre, notre Première Nation, c'est tout le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean au complet, depuis de millénaires. Donc c'est pas la première fois qu'on est présent dans le coin, on était là depuis un bon bout de temps.

Donc il nous fait plaisir, bien sûr, de vous souhaiter la bienvenue chez nous, dans notre territoire ancestral, dans lequel nos peuples respectifs cohabitent aujourd'hui de façon harmonieuse.

770 Ma présence ici est motivée par le fait que le projet Pikauba, parce que nous, on parle plus du projet Pikauba malgré que ça s'insère dans l'ensemble du projet concernant le lac Kénogami, c'est situé sur le territoire ancestral.

775 Notre Première Nation, présentement, occupe la réserve indienne de Mashteuiatsh, anciennement appelée Pointe-Bleue. C'est une petite réserve sur le bord du lac Saint-Jean. On a quarante-quatre pour cent (44 %) de notre population qui vit là et la balance est répartie dans la région, parce que nous sommes des descendants de peuples nomades, donc on est un peu éparpillé dans toute la région.

780 Notre réserve a subi les effets de la colonisation, elle a rétréci au cours des ans sous la pression de l'agriculture. Auparavant, on occupait tout un canton, maintenant on a à peine quinze kilomètres carrés (15 km²).

785 Nos membres, nous comptons environ quatre mille cinq cents (4500) personnes, réparties bien sûr dans la région, avec une concentration à Mashteuiatsh. Notre population est jeune, est très jeune; juste pour vous donner une idée, on est la seule localité qui a connu une croissance de population d'à peu près environ six pour cent (6 %), depuis les deux (2) dernières décennies, contrairement à toutes les autres. Donc on a beaucoup de jeunes Innus qui vont avoir besoin de travail, on a une jeunesse qui monte et on a besoin de leur trouver des débouchés.

790 Notre communauté a donc du rattrapage à faire au niveau des emplois, au niveau du développement, pour rencontrer des aspects comparables à ceux de la région. C'est une des raisons, avec la reconnaissance des droits ancestraux, qui motive notre participation à la négociation globale avec le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec. La négociation vise à conclure un traité qui va sceller la cohabitation de nos gouvernements et de nos populations, donc une cohabitation moderne des peuples sur un même territoire.

800 Je passerai pas ici les questions du contenu de l'entente de principe, d'ailleurs il y a une commission parlementaire qui l'a abordée cet hiver abondamment, et on n'a pas fini d'en entendre parler, mais pour les besoins de la Commission aujourd'hui, je vais juste souligner quelques aspects.

805 La proposition d'entente prévoit un partage des redevances de l'exploitation du territoire, l'exploitation des ressources. Elle prévoit aussi une participation, une influence sur la gestion du territoire, la gestion de l'exploitation des ressources.

Donc, ce qui est prévu dans ce traité-là, c'est une participation réelle, significative, dans tout le développement de la région.

810

C'est dans ce contexte, et avec cette vision de partenariat, que nous envisageons aujourd'hui l'implication de notre Première Nation dans les projets de développement.

815

L'expérience de négociation récente avec Hydro Québec, l'évolution de la jurisprudence devant les tribunaux nous conduisaient à penser que dorénavant, nous serions toujours de plus en plus impliqués dans tous les projets de développement. Pourtant, dans le cas du projet Pikauba, ça s'est pas produit, nous n'avons pas été impliqués dans toutes les étapes d'évaluation du projet, malgré que nous l'ayons fait à plusieurs reprises.

820

En date du 16 novembre 2000, nous avons signifié par lettre au ministre des Ressources naturelles notre intention d'être impliqués dans le projet, et nous avons réitéré cette demande en avril 2002.

825

Elles sont demeurées sans réponse. Pour nous, c'est inacceptable.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4)

Page 4, quatrième paragraphe, deuxième ligne.

830

Nitassinan, qui est notre mot autochtone pour exprimer notre territoire.

LECTURE DU MÉMOIRE.

835

Page 5, fin du deuxième paragraphe.

Donc, nous sommes conscients qu'on a quand même des besoins, il y a des besoins à satisfaire en termes de développement.

840

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 6, troisième paragraphe, fin de la première phrase.

845

En ce qui concerne les territoires fréquentés par les Hurons, nous les avons accueillis sur nos territoires à partir du milieu du dix-septième siècle, pour être fidèles à nos habitudes d'accueil, nos habitudes de partage du territoire.

850

Donc la région aussi, la zone touchée a toujours eu un statut un peu spécial, déjà ça a été appelé, dans le début de la colonie, ça portait le nom de Domaine du Roi, ça avait un statut spécial, il était fermé à la colonisation, c'est seulement au milieu du dix-neuvième siècle qu'il y a eu ouverture de cette zone-là pour la donner à la colonisation et à l'industrie.

Je vais en sauter quand même des bouts, là.

855 Un des facteurs de changement important, aussi, dans notre système de vie, c'est bien sûr l'industrialisation mais aussi, c'est quand même marquant dans le coin, c'est la construction du chemin de fer qui reliait Québec au Lac-Saint-Jean.

860 Ce chemin de fer là, bâti à la fin des années dix-huit cent, a permis l'ouverture du territoire et la création de clubs privés, une multitude de clubs privés qui ont fait que l'exploitation de la faune est devenue de plus en plus difficile pour nous, dans ces coins-là. C'est-à-dire que nos chasseurs ne pouvaient plus y pénétrer, c'était des clubs privés, ça nous était interdit.

865 En 1895, il y a eu la création du parc des Laurentides, et là, à ce moment-là, notre circulation aussi était interdite. Donc pour continuer notre participation à l'exploitation des ressources fauniques et du territoire, on devait y aller en cachette, on devait voyager léger pour ne pas être repéré. Et il y a des rapports du début du siècle qui parlent de présence de braconniers innus. Ça sonne un peu étrange à notre esprit.

870 Si nos ancêtres ont semblé mettre en suspens l'utilisation du territoire ou de cette zone-là, c'est pas parce qu'on voulait plus occuper ce territoire-là, c'est plutôt par imposition de lois, de lois du Québec, par toutes sortes de harcèlement.

875 Et en fait, en bout de piste, c'est un peu comme un genre de résignation face au développement. Mais ça veut pas dire qu'on a renoncé à nos droits là-dessus, ça veut pas dire que tout est réglé dans ce cas-là, et on va y revenir éventuellement par la conclusion d'un traité à la suite des négociations.

En guise de conclusion pour le mémoire!

880 LECTURE DU MÉMOIRE (page 11)

Page 11, fin du premier paragraphe.

885 Cependant, si on avait regardé uniquement le côté sécurité publique ou le côté environnement, nous aurions dit, faites votre barrage sur la Pikauba mais laissez-le vide, pour avoir le maximum de protection ou de mesure de sécurité, et le moins d'impact sur la faune.

890 Cependant, et on comprend le gouvernement du Québec là-dedans, on comprend aussi les populations environnantes, il y a quand même un développement qui existe depuis longtemps. La qualité de vie des riverains du lac Kénogami, c'est quand même un élément important, et c'est dans ce sens-là qu'on dit qu'on souscrit quand même au projet tel qu'il est présenté.

895

Ça nous semble envisageable, ça nous semble susceptible de rencontrer les objectifs. Cette question d'objectifs là, c'est une question d'équilibre entre les besoins de société, en bout de piste.

900

Si ça aurait été pour des fins hydroélectriques, c'est sûr que ça aurait pas été examiné de la même façon.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, deuxième paragraphe).

Page 11, fin du troisième paragraphe.

905

Ça fait que c'est cette façon de faire qui nous apparaît la plus respectueuse et que nous souhaitons pour l'avenir de nos relations entre les deux (2) peuples.

Je vous remercie.

910

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Nepton. Nous avons certains points que nous souhaiterions discuter avec vous.

915

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

Bonsoir monsieur Nepton. Bien, nous autres aussi, on souhaiterait que ce soit plus harmonieux mais des fois, on n'a pas toujours le contrôle.

920

J'ai vu quand même que vous avez reçu un accusé de réception du ministre.

925

PAR M. ALAIN NEPTON:

Oui, c'est ça, un accusé de réception. C'est ça!

930

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

Bon, ma question précise, je comprends que la Pikauba, ce grand bassin versant est sur vos terres ancestrales, mais j'aimerais savoir si les Montagnais du Lac-Saint-Jean ont des intérêts spécifiques sur la Pikauba, au point de vue chasse, pêche ou autre chose.

Je veux dire, c'est ça, enfin quels sont les intérêts spécifiques sur l'endroit qui concerne le projet qu'on a ici sur la carte.

PAR M. ALAIN NEPTON:

935

Les intérêts spécifiques à ce point-là précis, en fait, c'est les mêmes qu'un peu partout dans la réserve faunique.

940

Comme j'ai dit tout à l'heure, le parc des Laurentides, et par la suite la réserve faunique a fait en sorte qu'on pouvait plus pratiquer d'activités de chasse, de pêche, de circulation dans le territoire de la façon dont on le pratiquait anciennement. Et c'est quand même toujours le cas.

945

J'ai parlé tantôt de négociations que nous avons avec le gouvernement du Québec et celui du Canada, et ça va viser, nous autres, à redonner ou pouvoir quand même revenir à une certaine utilisation du territoire. Et ça va faire l'objet des négociations éventuellement du traité.

950

Donc actuellement, si on suivait les lois à la lettre, actuellement on ne pourrait pas y aller pratiquer, et c'est pour ça, c'est qu'on n'y va pas, à moins de passer complètement outre aux lois et y aller, et se ramasser devant les tribunaux.

955

Mais notre intérêt était le même un peu partout dans les environs.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

960

OK, je vois. Merci.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

965

Oui, monsieur Nepton, donc si on reprend le troisième paragraphe de votre conclusion, c'est un geste que vous attendez, ni plus ni moins, de la Commission dans son rapport, si je comprends bien.

C'est l'attente principale que vous avez face aux travaux de la Commission, j'imagine?

PAR M. ALAIN NEPTON:

970

Oui. On est habitué d'avoir des négociations avec les grandes compagnies, comme exemple Hydro Québec, on en a aussi avec d'autres, et habituellement, on était considéré d'une façon particulière, eu égard aux droits qu'on a, des utilisations un peu particulières de certains points du territoire.

975

Et dans ce cas-là, contrairement aux autres projets, ça ne s'est pas réalisé, on n'a pas pu influencer l'évolution ou la réflexion de la préparation du projet.

980 C'est sûr qu'on a aussi des biologistes, on a des ingénieurs, mais souvent aussi, par une façon de voir l'utilisation du territoire, des fois on peut guider ces experts-là sur le développement de nouveaux moyens. Parfois, c'est par des faits tout simples qu'on met sur la piste de nouvelles solutions ces spécialistes-là.

985 Donc habituellement, avec tous les grands projets, on a des relations un peu particulières du fait qu'on peut suivre le projet, le faire évoluer, donner notre point de vue pour faire en sorte qu'on se donne le plus de chances possible pour avoir un projet qui est envisageable.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

990 Je comprends, bien entendu, vous auriez souhaité, notamment par la correspondance que vous nous avez mise en annexe, que vous auriez souhaité d'être impliqué beaucoup plus tôt dans le processus, en tout cas dans l'élaboration du projet.

995 Donc c'est ça, maintenant on a un projet qui est relativement complet, normalement on fait un rapport, le gouvernement va prendre une décision sur le projet.

Votre table que vous proposez s'insérerait à quel moment? Est-ce que vous voulez vous insérer avant que le gouvernement se prononce?

1000 **PAR M. ALAIN NEPTON:**

Oui, on pourrait s'insérer même tout de suite, c'est-à-dire avant d'avoir des rencontres, il y a pas de problème, on va laisser passer la nuit!

1005 Mais dans l'évolution, parce qu'il va y avoir des choix que le gouvernement va devoir faire, comme j'ai dit tantôt, c'est une question d'équilibre entre les besoins de société, entre savoir, oui, il veut continuer à maintenir une certaine qualité de vie des riverains et le développement, ou encore y aller plus sur le côté de l'environnement et laisser le niveau beaucoup plus bas pour le laisser complètement vide du côté du barrage, il va y avoir des
1010 décisions à faire.

Ce que nous souhaitons, c'est de pouvoir accompagner le gouvernement là-dedans, dans ces échanges-là.

1015 C'est sûr qu'en bout de piste, il va devoir prendre une décision mais aussi, au fur et à mesure que le projet va se mettre en branle, qu'il va se construire, on voudrait quand même le suivre parce qu'il va y avoir des côtés archéologiques qui nous intéressent particulièrement, il y a des coins qu'on veut surveiller un peu plus.

1020 Donc on veut quand même être partie prenante de tout le suivi de l'évolution du projet.
Lorsqu'on parle de table d'échange là-dessus, c'est à ce point de vue là.

1025 Et je le répète, on a le même modèle de relation avec Hydro Québec, et ça fonctionne
quand même passablement bien. Ça fait plus de dix (10) ans qu'on a ce modèle-là, et ça
fonctionne.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Merci.

1030 Alors si on résume, vous souhaitez que la table soit active avant la décision, vous voulez
être associés à la surveillance pendant la construction et aussi associés à un suivi, une fois que
le projet sera en exploitation.

Ce serait les trois (3) éléments qu'on peut retenir?

1035

PAR M. ALAIN NEPTON:

C'est les trois (3) éléments principaux, oui.

1040 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1045

D'accord.

1050 Permettez-moi de revenir sur le premier élément, parce que dans le rapport qu'on va
présenter, qui sera acheminé tant au gouvernement du Québec que celui du Canada par ses
ministres de l'Environnement respectifs, nous souhaitons, la Commission, de donner l'éclairage le
plus complet possible des attentes de la population et tenter de dégager, si c'est pas un
consensus, au moins une zone de convergence qui serait en mesure de justement faire en sorte
qu'il y ait un développement durable et qu'on soit fier de la décision qui sera prise par la suite.

1055 Alors auriez-vous des suggestions à faire, concrètement, pour faire en sorte que
justement le projet, le projet ou des modalités différentes à ce projet-là puissent davantage
correspondre aux notions de développement durable et de respect des attentes des
communautés, et puis de la protection de l'avenir, justement.

1060 **PAR M. ALAIN NEPTON:**

Le projet, parce que j'ai suivi les présentations dans la première partie d'information, présentations des spécialistes, je pense que les spécialistes ont, à mon avis, rencontré vraiment les objectifs que je parlais tantôt, le côté sécurité publique est amélioré suffisamment, et la qualité de vie des riverains, j'ai regardé les descriptions, les chiffres qui s'étaient donnés, et ça m'apparaît quand même très valable, et le maintien du développement.

Mais comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est une question de choix de société. Si on veut revenir à une question de sécurité, il faudrait laisser le barrage complètement vide, ça, ce serait mieux, du côté environnement. Mais est-ce que c'est le meilleur choix, c'est des choix de société.

Et le côté environnement humain fait maintenant partie de l'environnement en général, avec un grand E. Et donc, le projet tel qu'il est présenté, à mon avis, constitue la solution, je pense que c'est le niveau optimal.

On n'a pas regardé attentivement ou discuté avec les spécialistes, à fond, pour certains points, mais selon notre opinion, c'est valable comme c'est là. Je pense pas qu'il y aurait de points véritablement à améliorer.

Il reste quand même aussi que pour être efficace, un tel projet comme ça demande quand même une préoccupation particulière pour tout l'aspect fiabilité des informations, c'est-à-dire que tous les équipements qui sont placés un peu partout, pour suivre les précipitations, il faut s'assurer de doubler ou même tripler les mesures, pour faire en sorte que ça marche.

Parce que s'il y a un manque, exemple, dans les informations, les données pluviométriques qui ressortent, bien, toute la vocation, le rôle principal des mesures, elles vont valoir pas grand-chose. C'est l'information qui est la plus essentielle.

1090 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous vous remercions pour votre témoignage.

Il reste une intervention pour ce soir, alors on me demande une petite pause, à ma gauche, de dix (10) minutes!

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1100

**REPRISE DE LA SÉANCE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK
ET DU CLUB DE CANOT-CAMPING L'AVIRON**

1105

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on va reprendre!

1110

Le registre sera fermé dans deux (2) minutes. Alors si vous avez à vous inscrire pour intervenir, venir donner votre opinion, je vous inviterais à le faire dès maintenant.

1115

En ce qui concerne le droit de rectification, il y a deux (2) personnes inscrites au registre, évidemment vous pouvez vous inscrire au droit de rectification jusqu'à la fin du témoignage de monsieur Hudon qui viendra parler pour la Fédération québécoise du canot et du kayak et du club de canot-camping l'Aviron.

Alors je l'invite immédiatement.

1120

PAR M. CHRISTIAN HUDON:

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 9, fin du premier paragraphe.

1125

En passant, il y a à peu près rien de plus laid qu'un mur de ciment de cent vingt pieds (120 pi) en plein milieu du bois!

LECTURE DU MÉMOIRE.

1130

Page 10, Impacts environnementaux, fin du point 2.

Et ça, je l'ai pris dans un document, DT-4, qui est une lettre qui a été envoyée par le MRN au ministère Pêches et Océans, je me rappelle plus la date.

1135

LECTURE DU MÉMOIRE.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1140

Merci pour votre mémoire. Alors on a des petites questions.

PAR M. CHRISTIAN HUDON:

Je m'en doutais!

1145 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

1150 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Oui, bonsoir. Bon, vous faites mention, en page 10, de la fameuse solution A présentée dans l'étude d'impact qui découlait, si ma mémoire est bonne, des travaux du comité d'experts, qui découlait en partie du moins d'un document produit par le ministère de l'Environnement.

1155 Bien entendu, lorsqu'on voit – je pense que ça dépend toujours des objectifs qu'on se fixe sur le projet, mais la solution A, ce qui m'apparaissait, c'est qu'il y avait quand même des risques d'augmentation de débit assez majeurs dans les deux (2) rivières, qui étaient susceptibles de provoquer des dommages ou, en tout cas du moins, on avait une élévation assez forte du niveau du lac Kénogami.

1160 Donc vous, vous considérez que c'est des impacts qui sont acceptables dans le contexte par rapport à un réservoir, même s'il était gardé vide sur la rivière Pikauba?

PAR M. CHRISTIAN HUDON:

1165 Bien premièrement, je considère, personnellement, et puis vous l'avez vu sur le vidéo, je suis un riverain du lac Kénogami, je pense que je fais partie d'une minorité silencieuse, malgré qu'il y a des gens qui me disent que je fais partie d'une majorité silencieuse, qui trouve qu'un niveau de cent quatorze pieds (114 pi), avec un seuil mineur d'inondation à cent quinze pieds (115 pi), c'est irresponsable, côté sécurité.

1175 Quand on sait, pour avoir navigué sur le lac, qu'à cent douze pieds (112 pi), c'est bien correct, et même si certains secteurs pourraient avoir des problèmes, il y a sûrement des solutions, je veux dire, il y a des "canaux" d'excavés un peu partout dans d'autres plans d'eau ailleurs, des bouées avec la signalisation nationale, pas des canisses d'eau de javel comme on voit un peu partout sur le lac.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1180 À ce moment-là, admettons, on garde le lac plus bas, bon, il y a des gens qui restent par exemple sur la rivière Chicoutimi – parce que là, on parlait des exploitants mais il y a aussi des gens sur la rivière Chicoutimi qui nous disent, également, bien, laissez-nous de l'eau dans la rivière.

1185 Comment on réussit à concilier tout ça. Même si on abaisse le niveau, parce que par exemple, si on prend le document qui a été fait par le ministère, entre autres le ministère proposait de surcreuser des seuils qui sont en amont des deux (2) barrages existants de Pibrac

et Portage-des-Roches pour évacuer plus d'eau en hiver, et donc un des objectifs était d'augmenter la capacité de réserve de crue, notamment pour prendre une partie de la CMP.

1190

Alors c'est-à-dire qu'on garderait, si on veut rencontrer, à ce que je peux voir, si on voulait rencontrer des objectifs qui sont similaires à ce qui est proposé, faire un réservoir Pikauba, ça veut dire qu'on laisserait descendre le lac Kénogami sensiblement plus bas que son niveau même minimal, je dirais du dix-neuvième siècle, donc on l'abaisserait d'une couple de mètres au moins, si c'est pas trois mètres (3 m), et ensuite de ça, on le garderait très bas pendant la période estivale.

1195

Est-ce qu'à ce moment-là, on n'aurait pas un lac qui deviendrait totalement différent du lac qu'on connaît à l'heure actuelle, donc il y aurait pas une perte à ce niveau-là, vous croyez pas?

1200

PAR M. CHRISTIAN HUDON:

Bien, l'objectif premier, c'est la sécurité, dans ce projet-là. Et puis en voulant tenir le lac tout le temps trop haut, bien plein, c'est absurde du côté sécurité.

1205

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Je suis d'accord avec vous, le document 19.1, on peut appliquer une solution qui serait l'équivalent au point de vue sécurité de la population. Mais par contre, on verrait qu'on garderait le lac probablement même en bas de cent douze pieds (112 pi), pour être capable de rencontrer les mêmes objectifs.

1210

On le descendrait aussi beaucoup plus bas en hiver que ce qu'on peut imaginer, ce qu'on a pu voir historiquement. Ça, c'est pour emmagasiner la CMP ou du moins, une partie de la CMP, pour éviter des dommages dans les rivières.

1215

Ça fait que ça, ça vous dérange pas qu'on puisse, éventuellement, assister à un lac qui changerait de comportement à ce moment-là, par rapport à ce qu'on connaît.

1220

Parce que c'est un peu ça que le document 19.1 qui a été déposé, bien, c'est un peu ça qu'il propose. Il est différent un petit peu de la solution A, il y a quand même des nuances à faire entre les deux (2), la solution A pourrait laisser passer des plus grands débits dans les rivières, en cas de crue extrême, mais il y a des risques différents qui sont éventuellement gérés dans les rivières.

1225

On a quand même pas une solution similaire, il y a des choix à faire, éventuellement. Comme je vous dis, si on ne surcreuse pas des seuils pour en période hivernale, ça veut dire qu'on va laisser passer plus d'eau ou on va faire monter plus haut des digues ou des choses comme ça, ça fait que des conséquences potentielles.

1230

Donc vous, de votre côté, ça vous inquiète pas?

PAR M. CHRISTIAN HUDON:

1235 Bien, pour ce qui est que le lac descende plus pas que son niveau naturel, je pense que c'est ça qu'il a fait cet hiver ou pas loin. En tout cas, il a descendu au moins à son niveau naturel.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1240 Mais c'est encore plus bas.

Dans l'hypothèse du ministère, ce que le ministère parle, il surcreuse dans les endroits où l'eau coule plus...

1245 **PAR M. CHRISTIAN HUDON:**

Je suis pas au courant des impacts que ça peut avoir, d'avoir un lac plus bas en hiver. Il me semble qu'il y a personne qui fait de bateau l'hiver.

1250 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Par contre, il y a des gens qui nous ont parlé d'habitats fauniques qui étaient résiduels dans le lac, des hauts-fonds, des prises d'eau qui sont dans le lac, ou des choses comme ça.

1255 C'est pour ça que c'est tannant un petit peu, je reconnais avec vous, parce qu'on n'a pas d'étude d'impact comparative...

PAR M. CHRISTIAN HUDON:

1260 C'est ça, on n'a pas d'étude d'impact sur les autres solutions. C'est peut-être un autre problème.

Les autres solutions possibles ont été étudiées à peine, on a très peu d'information, elles ont été écartées, elles ont été écartées tout de suite.

1265

Je veux dire, pourquoi on n'a pas étudié les autres solutions alternatives, quand on s'est rendu compte que les impacts environnementaux étaient majeurs dans ce projet-là, pourquoi on n'a pas cherché à trouver d'autres solutions.

1270

On s'est assis sur un décret qui a été écrit par on sait pas trop qui, oui on le sait mais en tout cas, on s'est assis là-dessus et on a dit, on va concocter un projet gigantesque pour rencontrer ces critères de gestion là, et jamais on a remis en question ces critères-là.

1275 Un autre critère, le quarante-deux point cinq (42,5 m³/s) minimum qui est nullement mentionné dans le décret, mais qui a l'air à être coulé dans le béton, je veux dire, pourquoi on l'a pas remis en question, lui non plus. On n'en parle pas.

1280 Tu sais, tout le long, pendant toute l'étude d'impact, jamais jamais on a remis ça en question. Pareil comme jamais, en tout cas je l'ai pas entendu, jamais non plus on a parlé de pourquoi on est rendu là.

Pourquoi on en est rendu là, c'est parce qu'on a rien appris après le déluge!

1285 Une leçon, moi, que j'ai apprise pendant le déluge, c'est ça, c'est que le lac Kénogami, il est pas capable de se vider aussi vite qu'il est capable de se remplir. Mais pourtant, tout de suite après le déluge, on est allé reconstruire exactement les mêmes barrages et les mêmes maisons aux mêmes places. Ce qui fait que tout de suite après, on se ramasse exactement ou à peu près dans la même situation qu'on était avant.

1290 Et ça, personne s'indigne de ça, personne trouve ça négligent ou peu importe. Tout le monde s'est assis là-dessus et a dit, ah bon, on réglerá les problèmes plus tard plutôt que d'y penser tout de suite.

1295 Moi, je pense que c'est une erreur majeure, et puis c'est une erreur qui est impardonnable, moi je trouve. Et pour réparer ça, on s'en va noyer l'écosystème le plus riche de la région. C'est inacceptable.

1300 Je veux dire, c'est un trait rare, c'est nous autres qui a fait l'erreur, c'est l'humain qui a fait l'erreur. Les conséquences, c'est nous autres qui a créé ce problème-là, on va faire payer la faune pour ça. Je trouve ça incroyable.

1305 On devrait assumer nos responsabilités et assumer que oui, il va y avoir des impacts si on creuse la rivière Chicoutimi et, je veux dire, oui, les impacts sur le milieu humain vont être plus grands.

Mais écoute, c'est nous autres qui a fait la gaffe, c'est à nous autres à payer pour.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

1310 Bonsoir monsieur Hudon. Je vous félicite d'abord pour votre acte d'humilité, en page 3, vous dites:

"La pollution ou la destruction des sites par les amateurs de canot et de kayak eux-mêmes."

1315 Vous mettez ça en premier.

PAR M. CHRISTIAN HUDON:

1320 Bien, on fait beaucoup beaucoup de sensibilisation, et puis on essaie de pas laisser de trace.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

1325 C'est ça, c'est bien.

Bon, ma question porte plus, une question sérieuse, sur la SÉPAQ.

1330 On a reçu un monsieur de la SÉPAQ, un peu plus tôt, je sais pas si vous étiez ici à ce moment-là...

PAR M. CHRISTIAN HUDON:

Non, je l'ai manqué.

1335 **PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

Bon, il semblait, pour lui, qu'il y avait pas de difficulté d'inscription, d'enregistrement de canot sur la rivière Pikauba.

1340 Je me demande, c'est quoi la difficulté avec la SÉPAQ, parce que vous semblez – parce que nous, ce qui nous intéresse entre autres, en fait c'est en relation avec mon autre question, c'est quoi la fréquentation de la rivière Pikauba en canot, la fréquentation approximative.

1345 Probablement vous allez me dire, bien, je peux pas vous le dire parce que personne s'enregistre!

Donc c'est quoi, là, le problème.

PAR M. CHRISTIAN HUDON:

1350 OK. Pour la première partie de votre question, j'ai personnellement fait le test, je pense que c'est en 2002, d'aller m'enregistrer à la SÉPAQ, au camp des Écorces, pour aller sur la rivière Pikauba. Je l'ai fait trois (3) fois, j'ai eu trois (3) réponses complètement différentes.

1355 Une réponse qui était de l'ordre, bon, nous autres, on gère le canot-camping sur la rivière aux Écorces, la Pikauba, on s'en fout, vas-y. Pas de certificat d'autorisation, parce qu'on laissait pas d'auto sur place.

1360 Une autre réponse que j'ai eue, aïe, non non non, c'est défendu, vous avez pas le droit, nanani-nanana. On y a été pareil!

La troisième réponse, c'est quelque chose entre les deux (2), c'était aussi nébuleux, mais j'ai pas eu de certificat d'autorisation non plus.

1365 Cet été, j'ai demandé, début juin, j'ai demandé un certificat d'autorisation pour aller canoter dans le secteur du barrage 3. Ça m'a pris à peu près quinze (15) minutes pour avoir à faire des beaux yeux à la petite madame SÉPAQ pour finalement avoir mon certificat d'autorisation, mais ce qu'elle m'a clairement dit: bien là, elle a dit, là je te le donne mais, elle a dit, je pourrais pas le faire pour tout le monde, sinon tout le monde va y aller et là, on va avoir des problèmes de braconnage, et blablabla, et blablabla.

1370 Alors peut-être que les dirigeants de SÉPAQ ont pas d'objection à donner les certificats d'autorisation pour le canot, mais il faudrait peut-être qu'ils avertissent leurs employés.

1375 **PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

Et puis as-tu une idée de la fréquentation, dans votre club, là, dans la Fédération.

1380 **PAR M. CHRISTIAN HUDON:**

Bon, c'est bien dur à évaluer parce qu'on peut pas, comme l'a dit le promoteur dans la première partie des audiences, on peut pas "assir" quelqu'un là vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24) pour compter le monde.

1385 Je dirais que la fréquentation approximative se situe – bon, moi personnellement, si je compte moi et les personnes que je connais dans mon entourage immédiat, cette année, cet été, je pourrais peut-être en arriver à une centaine. Mais ça, c'est sans compter tout le monde de l'extérieur qui vient et que je connais pas. Je veux dire, il y en a plein, là.

1390 C'est très connu, cette rivière-là, elle est très fréquentée.

1395 Je pourrais peut-être juste donner une petite anecdote, même si elle est très peu connue par la population en général, à un moment donné un Américain qui arrivait de New York, je pense, qui est arrêté à l'information touristique à Laterrière, et qui a demandé c'était quoi le chemin d'accès pour aller à la Pikauba. La petite madame a dit, c'est quoi ça. Lui a eu un choc de culture, parce que là-bas, les rivières, c'était cinq mille-six mille (5000-6000) personnes par jour qui descendent.

1400 Ici, étant donné que le bassin de population est moins grand, c'est sûr qu'il y a pas personne qui descend, il y a pas personne qui connaît ça. Ça fait que finalement, il a eu bien de la misère à trouver le chemin.

Mais ça, c'est une anecdote que je connais, mais il y a plein de monde qui connaissent le coin et qui y viennent.

1405 Ça fait que je peux pas vraiment dire combien il y a de personnes, mais je sais qu'il y en a beaucoup. Des gens de l'extérieur qui viennent passer souvent une semaine de vacances dans le coin, ce qu'ils veulent faire, c'est la Shipshaw, la Métabetchouane, la Pikauba. Pas nécessairement dans cet ordre-là. Mais, je veux dire, c'est les trois (3) rivières que tout le monde veut faire et que tout le monde connaît.

1410

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

Ça va, merci.

1415

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, qu'est-ce qu'il faudrait faire pour que la rivière Pikauba soit davantage reconnue, si vous voulez, pour cette valeur-là. Et utilisée dans sa pleine capacité, de façon optimale, si vous voulez; pas surutilisée, mais de façon optimale et intelligente.

1420

PAR M. CHRISTIAN HUDON:

Moi, je pense que le plus grand potentiel, c'est la section qui est touchée par le projet, c'est la section en haut du barrage 3.

1425

Il y a plein de monde, ça c'est accessible pour monsieur et madame Tout le monde qui a jamais embarqué dans un canot, je veux dire, c'est super facile, on embarque au barrage 3, on monte la rivière, le courant est pas très fort, ça se remonte assez bien. Il y a plein de monde qui veulent prendre un bain de nature, observer la faune et tout ça, c'est la place idéale, il y en a plein, c'est évident.

1430

Il s'agit juste, j'ai canoté tout ce qu'il y a de rivières dans la région, et il y a pas une place où c'est aussi évident.

1435

Ça fait que moi, je suis convaincu qu'il y a bien du monde, il y a bien des touristes, amenez n'importe quel Français là-dessus, il y a aucun risque et, je veux dire, c'est super beau, c'est un super beau coin.

1440

Et même en kayak de mer, le kayak de mer, c'est en croissance fulgurante, depuis les dernières années, et puis il y a bien des gens qui recherchent des sections de rivière comme ça, qu'il y a pas de rapides, pour aller sortir leur kayak, faire changement des lacs, faire changement des lacs et du Saguenay.

Mais c'est pas reconnu comme étant quelque chose, c'est marginal selon la SÉPAQ.

1445 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci pour votre témoignage.

Est-ce qu'il y a d'autres inscriptions au registre? Merci.

1450

**DROIT DE RECTIFICATION
LYNN GAUTHIER**

1455

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors nous en sommes au droit de rectification, madame Lynn Gauthier, s'il vous plaît.

1460 **PAR Mme LYNN GAUTHIER:**

Bonsoir. Moi, je reste au lac Kénogami, dans la baie Gélinas, et puis c'est pour répondre au monsieur qui a parlé des cabanes à pêche pour faire la pêche blanche l'hiver.

1465

Moi, je fais du ski de fond l'hiver sur le lac, et puis normalement, dans la baie des Gélinas, il y a tout un petit village qui s'installe pour faire de la pêche blanche, des cabanes à pêche, et puis l'hiver passé, il y a pas eu d'eau dans le lac, donc le village existait pas.

1470

Tout ce que j'ai vu, en lieu et place du village habituel, c'est deux-trois (2-3) cabanes à pêche, c'est tout.

Donc, quand il y a pas d'eau dans le lac, la pêche blanche, ça marche pas fort.

1475

Ensuite, je voulais dire que pour un niveau bas pour le lac, ça peut être critique, parce qu'il y a des gens qui vont manquer d'eau. Parce que l'hiver passé, justement, le lac était trop bas trop longtemps, quand c'est sec à l'automne ou c'est sec au printemps et que c'est froid, bien, les gens vont encore manquer d'eau.

1480

C'est important, un niveau minimal dans le lac. C'est pas juste une question de bateau de navigation, c'est une question de pouvoir y vivre tout simplement.

Merci beaucoup.

1485

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

PROMOTEUR

1490 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud.

1495 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors j'aurais trois (3) rectificatifs.

Le premier rectificatif, ça va concerner le mémoire de monsieur Truchon et ça va concerner le mercure.

1500

Je voudrais dire à cette Commission que comme nous l'avons dit au début de ces audiences, la création du réservoir Pikauba ne va pas entraîner – excusez-moi, je veux dire ça à monsieur Truchon – la création du réservoir Pikauba ne va entraîner des déversements de mercure dans le lac Kénogami.

1505

La deuxième chose, c'est que la création du réservoir Pikauba, comme nous l'avons démontré dans la première partie, va, et comme nous l'avons admis dans la première partie, va entraîner une légère augmentation dans la teneur en mercure dans la chair du poisson, par le phénomène de méthylation et de bioaccumulation, et nous parlons quand même avec expérience puisque le Québec a trente (30) ans d'expérience dans ce domaine. Donc, nous savons un petit peu comment ça se passe.

1510

Donc oui, une légère augmentation dans la chair des poissons. Et dans la chair des poissons du réservoir Pikauba.

1515

Et donc, l'eau qui va quitter le réservoir Pikauba va avoir tendance, évidemment, à aller à l'aval dans la rivière Pikauba.

1520

Alors le troisième point, c'est que dans cette partie aval de la rivière Pikauba, n'oublions pas qu'il y a la rivière aux Écorces qui arrive, et vous vous imaginez bien qu'est-ce qui se passe, la rivière aux Écorces, la rivière Pikauba, tout ça, ça se mélange, ça fait que nous avons affirmé, dans notre étude d'impact, qu'à notre avis il y aurait pratiquement pas de mercure ou d'accumulation très grande dans le réservoir Kénogami.

1525

Donc en conclusion, je dirais à monsieur Truchon, dans le réservoir Kénogami, vous pouvez continuer à pêcher sans problème. Dans le réservoir Pikauba et en aval du réservoir Pikauba, il va y avoir un suivi qui va être effectué, ainsi d'ailleurs probablement que dans l'entrée dans le réservoir Kénogami, et ce suivi va nous assurer des contrôles sécuritaires.

1530 Et comme nous l'avons expliqué, s'il y avait le moindre problème, il y aurait un programme de suivi, d'avertissement à la population.

Et d'ailleurs, monsieur Truchon a donné l'idée de la boîte aux lettres, qui est une excellente idée qui, je pense, a déjà été largement utilisée.

1535

Ça, c'était mon premier rectificatif.

1540 Mon deuxième rectificatif, c'est le mémoire téléphonique que nous avons reçu de Fondation Rivières. L'affirmation, en page 12 du mémoire Fondation Rivières, fait état du scénario A, au coût de trente-neuf millions (39 M\$), jugé acceptable.

1545 J'ai vérifié. Le comité d'experts n'a jamais jugé la solution A acceptable. Il a simplement mentionné que si chacun des scénarios permet de passer la crue décennale, c'est-à-dire la crue plus ou moins de 96, le scénario A est sûrement celui qui affecte le plus grand nombre de personnes, tant par l'exhaussement du niveau du lac Kénogami en cas de crue exceptionnelle que par l'importance des dommages résiduels.

1550 De plus, si le rapport des experts a bien évalué les dommages autour de Kénogami à huit virgule sept millions (8,7 M\$), il fait bien des mises en garde sur l'exactitude et le conservatisme de cette évaluation. C'était il y a de nombreuses années déjà.

1555 En outre, le scénario A, en cas de CMP de printemps, le débit serait trois mille neuf cents mètres cubes par seconde (3900 m³/s) sur les exutoires aux Sables et Chicoutimi, ce qui va à l'encontre de l'objectif de sécurité publique, puisqu'à ce débit, on ne peut assurer la stabilité des infrastructures de ponts et de routes qui peuvent prendre un maximum de deux mille quatre cents mètres cubes par seconde (2400 m³/s), ainsi que celle des barrages en aval.

1560 Donc en cas de CMP, la présence de ces ouvrages en état de bonne utilisation est essentielle pour assurer l'évacuation des populations, éviter leur enclavement, et garantir la sécurité.

1565 Et finalement, je terminerais en parlant du Nitassinan, et en disant au chef Nepton que, nous l'avons dit cet après-midi, que le site à pétroglyphes, unique au Québec, ne sera pas ennoyé, il est en dehors des ouvrages.

Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1570

Merci.

MOT DE LA FIN

1575 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors l'audience publique se termine sur cette note.

1580 Nous avons maintenant à prendre connaissance de l'ensemble de la documentation qui a été déposée, bien sûr, nous avons déjà commencé à dépouiller tout ça, le promoteur en sait quelque chose, il a eu de nombreuses questions pour qu'on puisse s'assurer d'avoir une information juste et entière, et de bien comprendre les impacts.

1585 Parfois, il faut vulgariser tout ça, parfois aussi, il faut que l'information, qu'il y ait des suivis pour que les gens soient bien certains que l'évaluation des impacts est bien comme elle a été évaluée dans les études d'impact. Alors c'est dans ce sens-là qu'on travaille à aller chercher l'information complémentaire.

1590 On vous invite à nous fournir de l'information qui pourrait nous être utile pour la fin des travaux de la Commission, bien sûr, on va prendre connaissance de tout ça dans la mesure où on aura encore du temps pour intégrer l'information qui va nous parvenir, mais nous vous invitons particulièrement, si vous avez des choses à nous dire concernant vos opinions sur le projet, à le faire d'ici le 14 août prochain. Et nous, nous allons déposer le rapport au ministère de l'Environnement du Québec et au ministère de l'Environnement du Canada le 24 octobre
1595 prochain.

1600 En terminant, au nom de la Commission, nous remercions tous les participants à l'audience publique pour tous les efforts qu'ils ont consentis pour venir donner leur opinion, fournir l'information à la Commission. C'est très utile pour, justement, tenter de dégager une zone de convergence et puis proposer aux gouvernements une solution qui sera la plus acceptable, on l'espère, pour tous.

Alors merci beaucoup.

1605

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office, que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

1610

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.